



Lamotte-Beuvron

# SÉJOURS 2023

La commune organise différents séjours cet été :

☞ **6/10 ans** : Séjour l'île des héros au Domaine du Ciran (41) du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2023 pour 16 enfants (5 jours).

☞ **8/11 ans** : Séjour Aquafun à la Base de plein air d'Éguzon Chantôme (36) du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023 pour 24 enfants (5 jours).

☞ **11/15 ans** : Séjour Mouv'ados au camping Flowers de l'île d'Offard à Saumur(49) du 24 au 28 juillet 2023 pour 16 jeunes (5 jours).

| Quotient Familial | Séjour L'île des héros 6/10 ans | Séjour Aquafun 8/11 | Séjour Mouv'ados 11/15 ans |
|-------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------------|
| de 0 à 669€       | 170€                            | 190€                | 150€                       |
| de 670 à 819€     | 180€                            | 205€                | 160€                       |
| de 820 à 999€     | 190€                            | 225€                | 170€                       |
| supérieur à 1000€ | 200€                            | 240€                | 180€                       |

Les hors communes seront facturés sur la tranche la plus élevée.

Les familles bénéficiaires de la CAF et ayant un Quotient familial inférieur à 700€ pourront bénéficier d'aides de la CAF. Contactez le Guichet Famille pour plus de précisions.

## Modalités d'inscriptions aux séjours :

✓ **Un acompte de 50% du coût du séjour devra être versé par les familles le jour de l'inscription.** Le solde sera à régler à réception de la facture à la fin du mois de juillet.

✓ Les inscriptions s'effectueront au guichet familles du mercredi 14 au jeudi 29 juin 2023 selon l'organisation suivante (Prise de rendez-vous à partir du lundi 12 juin) :

- Du mercredi 14 juin au mercredi 21 juin (réservé aux Lamottois et aux enfants extérieurs scolarisés sur la commune)
- Du jeudi 22 juin au jeudi 29 juin (période d'inscription ouverte aux hors commune)

Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des familles et dans la limite des places disponibles. Aucune réservation possible via le Portail Famille. Une liste d'attente pourra être établie si besoin.

✓ **Les familles devront être à jour de leurs factures au moment de l'inscription ainsi que le jour du départ.**

✓ En cas d'annulation 8 jours avant le début du séjour, il sera remboursé à la famille l'acompte versé, déductions faites des frais de transport, d'hébergement, de restauration et des activités engagées par la commune.